



Municipalité de Montcalm

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi, voici les faits saillants du rapport financier 2023, ainsi que le rapport du vérificateur externe déposés à la séance du 10 juin 2023 :

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2023 indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 638 662 \$ et que les revenus d'investissement se sont chiffrés à 338 820 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 1 977 482 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 1 808 942 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 253 427 \$.

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 13 mai 2023 le surplus accumulé au 31 décembre 2023 est de 164 384 \$.

Au 31 décembre 2023, l'endettement total net à long terme consolidé atteignait 638 714 \$.

Voici en détail les revenus et dépenses non consolidés:

Les revenus :

Taxes & tarification	1 252 606
Paiement tenant lieu de taxes	28 656
Autres revenus de sources locales	228 417
Transferts	467 803

Les charges :

Administration générale	480 023
Sécurité publique	284 682
Transport	355 861
Hygiène du milieu	182 294
Urbanisme et zonage	96 869
Loisirs et culture	116 978
Frais de financement	8 250
Amortissement	283 985

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Suite à la vérification des états financiers 2023 par le vérificateur externe, Monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur CA en date du 9 mai 2023, ce dernier a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Montcalm.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Montcalm au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. A cet effet, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 13 299 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 4 433 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 6 649 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 2 216 \$.

En outre, le maire recevait à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides et membre de comités, une rémunération au montant de 10 375 \$ et une allocation de dépenses au montant de 5 131 \$.

Le conseiller Pierre Bertrand, membre du comité de la RIMRO, recevait une rémunération au montant de 676 \$.

Steven Larose, maire

Déposé à la séance du 10 juin 2024